

# Conditions à remplir pour être arbitre

Suite à certaines demandes voici les conditions à remplir pour être arbitre :

## **Pour être arbitre ou passer au grade supérieur, il faut :**

- ⊗ Etre en possession d'une licence à la F.F.P.J.P.
- ⊗ Pour les étrangers, obligation de résider en France
- ⊗ Présenter un extrait de casier judiciaire vierge de moins de trois mois au jour de l'examen
- ⊗ Être titulaire du PSC1 ou d'un diplôme équivalent (en tout état de cause, il devra le fournir au plus tard dans l'année qui suit son examen pour pouvoir valider ce dernier)
- ⊗ Avoir entre **16 ans minimum et 60 ans maximum dans l'année.**

Les candidats mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale écrite et ne pourront arbitrer, jusqu'à leur majorité, que des compétitions de leur âge et inférieures.

## **Examen tronc commun (arbitre Départemental + initiateur) :**

Pour se présenter à l'examen, le candidat doit avoir suivi une formation au Tronc Commun.

## **L'examen est composé de :**

- ♣ Epreuve théorique (durée 2 heures) : note minimale qui ne peut être inférieure à 12/20
- ⊗ Questionnaire à choix multiples de réglementation
- ⊗ Questions rédactionnelles.
- ♣ Epreuve pratique : mise en situation terrain en tant qu'initiateur et en tant qu'arbitre.

## **Règlements à apprendre :**

- ♣ Règlement de la Pétanque
- ♣ Règlement du Jeu Provençal
- ♣ Règlement Administratif

**A ce jour il n'y a aucune candidature à cet examen, je vous rappelle que les dossiers Tronc Commun doivent être déposés avant le 9 novembre.**

**Veillez sensibiliser vos licenciés sur le besoin d'arbitres, sans lesquels il ne pourrait y avoir de concours.**

Cordialement,

Katia MORAZZANI

Responsable de la Commission d'Arbitrage